

# CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny  
1015 Lausanne

## Procès-verbal

**Séance ordinaire du 28 février 2008**  
à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

**Présidence :** Professeur Jean-Pierre Dauwalder  
**Secrétaire :** Mme Elena Nuzzo

**Direction :** M. Dominique Arlettaz, recteur  
Mme Danielle Chaperon, vice-recteur  
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur

**Excusés :** M. Jacques Lanarès, vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, vice-recteur  
M. Marc de Perrot, secrétaire général

**Doyens :** M. Pierre-Yves Brandt, Théologie  
M. Laurent Moreillon, Droit

**Excusés :** Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres  
Mme Suzanne de Treville, HEC  
M. Lucas Baumgartner, FGSE  
M. Patrick Francioli, FBM  
M. Bernard Voutat, SSP

### Présents :

Antonakis John, Barclay Dylan, Bonetti Josiane, Dauwalder Jean-Pierre, Dupasquier Bruno, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gaillard Benoît, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Goudet Jérôme, Grisel Etienne, Guignard Marie-Thérèse, Heidmann Ute, Herr Winship, Ivens Björn, Joseph Jean-Marc, Keller Eric, Kemlin Alexandre, Landrove Juan Carlos, Leresche Jean-Philippe, Marquis Stanislas, Mudry Jonathan, Nuzzo Elena, Palazzo Guido, Péclard Antoine, Simond Marc, Tecon Robin, Tétaz Frédéric (30)

### Excusés :

Adam Jean-Michel, Binetti Vincent, Hochard Cyril, Ljubibratic Sarah, Mignot Claudia, Panese Francesco, Emmanuel Reynard, Schild Laurent (8)

**Ordre du jour**

1. Formalités :
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption du PV de la séance du 15 novembre 2007
  - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
  - de la Direction
  - du Président
  - des Commissions
3. Elections
  - Conseil de discipline
4. Identité et positionnement de l'Université de Lausanne (p.ex par rapport au futur paysage des Hautes Ecoles suisses, romandes et lausannoises, à la vision 2015 de la CRUS, aux conséquences du processus de Bologne, aux projets EBM ou théologie, compétitivité et salaires, etc)
5. Interpellations
  - réponse de la Direction à l'interpellation de M. Felli
  - calendrier académique (Prof. Keller)
  - difficultés d'immatriculation (M.Gaillard)
6. Divers et questions
  - projet de calendrier 2008 – 2009

\* \* \* \*

Le Président ouvre la séance à 16h20, en rappelant brièvement les thèmes issus des propositions des membres du CU qui seront abordés au cours de la présente séance et de la suivante.

Le quorum est atteint.

**1. Formalités****Désignation des scrutateurs**

Messsieurs Romain Felli et Frédéric Tétaz sont élus scrutateurs.

**Adoption du PV de la séance 27 septembre 2007**

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2007 est adopté.

Le Président remercie Madame Claudia Mignot pour la qualité du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université, et annonce l'absence de cette dernière lors des prochaines séances. Le Bureau du Conseil s'est, à cet effet, organisé à l'intérieur pour assumer les tâches du secrétariat. Le procès-verbal de cette séance sera pris par Mme Elena Nuzzo, et à fin de faciliter et d'améliorer ce travail, le Président demande de pouvoir enregistrer la séance, en spécifiant que cet enregistrement restera confidentiel et utilisé uniquement pour la prise du procès-verbal. La proposition est acceptée.

**Adoption de l'ordre du jour**

Aucune remarque n'est formulée. L'ordre du jour est adopté.

**2. Communications****- de la Direction**

M. le Recteur Dominique Arlettaz informe l'assemblée qu'il a 5 communications à donner.

- 1- Tout d'abord, M. le Recteur Dominique Arlettaz informe le CU que des éléments supplémentaires sont venus se greffer au Plan stratégique. Après l'approbation par le CU du Plan stratégique celui-ci a été rendu au Conseil d'Etat qui a élaboré un nouveau document qui reprend textuellement le Plan tel qu'adopté, mais y rajoute une partie générale sur la politique universitaire et sur les objectifs du Conseil d'Etat. Ce nouveau document, incluant le Plan stratégique, a été soumis au Grand Conseil et est passé en première lecture. Il devrait être approuvé définitivement en deuxième lecture le mardi 5 mars 2008.
- 2- Suite à l'adoption du Plan stratégique, la Direction doit soumettre au CU un document dit « Plan de développement » qui donne des précisions sur la manière d'atteindre ces objectifs. Ce plan est en train d'être élaboré et M. le Recteur Dominique Arlettaz affirme qu'il sera soumis aux membres du CU dès que possible afin de pouvoir se prononcer à son sujet.
- 3- Le budget pour 2008 a déjà été examiné par le CU, et il n'y a pas de grandes différences, seulement des réallocations et des adéquations aux nouvelles bases salariales qui ont eu lieu. Les détails seront précisés à la Commission des Finances et de Gestion au cours d'une prochaine séance, fixée pour le 12 mars. Les objectifs financiers fixés par le CU seront maintenus.
- 4- La Fondation suisse de recherche en sciences sociales (FORS) vient de s'installer dans les bâtiments de Vidy, près d'une partie des locaux de la Faculté des Sciences sociales et politiques. Cette Fondation est opérationnelle dès janvier 2008, et ses travaux ont maintenant débuté. M. le Conseiller Fédéral P. Couchepin a confirmé les montants accordés par la Confédération pour cette Fondation (8 millions pour une période de 4 ans), auxquels s'ajoutent les fonds du FNS, avec lesquels on arrive à un budget total de 5 à 6 millions par année qui arrivent à l'Unil pour ces recherches. La Faculté des SSP et la Direction coopèrent pour mettre en place un laboratoire de recherche qui vise à réaliser une étroite collaboration avec cette Fondation.
- 5- M. le Recteur Dominique Arlettaz indique également que les travaux parlementaires pour la rénovation du bâtiment « LEU » ont commencé. On est dans une phase importante où seront prises les décisions concernant ce bâtiment et son affectation. Pour le moment, la demande de crédit d'étude a été transmise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. La Commission du Grand Conseil va se réunir lundi (4 mars 2008) à l'Unil pour débattre de ce projet.

Aucune question n'est posée suite aux communications de la Direction.

**- du Président**

Le Président informe qu'il a 4 messages à adresser au CU :

- 1- Deux conventions signées par l'Unil sont parvenues au secrétariat du CU et sont à dispositions des membres éventuellement intéressés.

- a. La première de ces conventions est l'accord qui concerne le transfert de 2 chaires de géologie de l'Université de Neuchâtel à l'Université de Lausanne et la collaboration dans le domaine de la géologie et de l'hydrogéologie.
  - b. La deuxième convention concerne la Fondation « Maison de la Rivière » qui est le fruit d'une collaboration entre l'Université de Lausanne, la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse occidentale et l'Association Truite-Léman, et qui a pour but d'étudier particulièrement les écosystèmes aquatiques et des espèces indigènes qui leur sont inféodées, en respectant les principes du développement durable.
- 2- Dans le cadre des démarches qualité, le Professeur Jean-Philippe Leresche a demandé d'avoir un suppléant pour le remplacer au cas où les travaux ne seraient pas terminés avant l'été, car après il sera absent pour un congé d'étude. Mme Marie-Thérèse Guignard s'est portée volontaire pour assurer cette éventuelle suppléance et le Président la remercie au nom du Bureau.
- Aucune remarque ou contre-proposition n'est faite par les membres du CU.
- 3- Toujours dans le cadre de ce même processus d'accréditation de l'Unil, et grâce aux démarches entreprises par le Professeur Jean-Philippe Leresche, le Bureau du CU va rencontrer les experts de l'OAQ (le 15 mai 08). Par ailleurs, le Bureau du CU a aussi été invité par la Direction à choisir 3 représentants du Corps professoral faisant partie du CU qui rencontreront les experts de l'OAQ le 15 mai 2008. Les professeurs intéressés sont invités à se proposer au plus vite auprès de l'un des membres du Bureau.
- 4- M. le Professeur Laurent Schild, Président de la Commission des Finances et de Gestion ne pouvait pas être présent pour cette séance, il s'est donc excusé, et a communiqué au Professeur Jean-Paul Dauwalder les dates des prochaines réunions de la Commission. Le Professeur Laurent Schild souhaitait que les membres du CU soient au courant de ces dates afin de pouvoir transmettre à l'avance leurs demandes et remarques aux membres de la Commission. La première séance d'information aura lieu le 12 mars, à 16h ; la deuxième le jeudi 10 avril à 14h concernera l'examen des comptes 2007 et enfin le mardi 13 mai aura lieu l'examen du budget 2009.

#### - des Commissions

M. le Président Jean-Pierre Dauwalder rappelle aux membres du CU, de manière générale, qu'ils sont toujours invités à adresser leurs demandes, suggestions, remarques aux Commissions du Conseil. Ensuite, le Président passe la parole à Mme la Professeure Anne-Christine Favre, Présidente de la Commission législative.

Mme la Professeure Anne-Christine Favre dit ne pas avoir de communications au sens propre, mais éventuellement des questions à poser à la Direction, ou des thèmes pour des interpellations, soit concernant le nouveau règlement des assistants, parce qu'elle a personnellement rencontré des problèmes pratiques qui en découlent, soit concernant les doctorants rattachés au FNS.

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que la Direction a récemment beaucoup travaillé sur le règlement des assistants, et que des solutions auraient été trouvées. Concernant les doctorants engagés sur des fonds externes (FNS en particulier), il dit que le thème a été traité avec les Décansats, et conseille de passer par les Doyens pour en savoir plus, étant donné que plusieurs éléments ont déjà été discutés avec eux et qu'e ces derniers vont recevoir les décisions définitives.

Mme la Professeure Anne-Christine Favre accepte pour le moment l'invitation à attendre ces décisions et à les discuter avec les Décanats, se disant prête éventuellement à revenir sur le sujet.

### **3. Elections au Conseil de discipline**

M. le Président Jean-Pierre Dauwalder présente brièvement la composition proposée du Conseil de discipline, en rappelant que le Président de ce Conseil est nommé par la Direction, tandis que le CU a la tâche de nommer les représentants des Corps (2 pour le Corps professoral, 2 pour le Corps Intermédiaire, 2 pour les Etudiants). Le Bureau du Conseil a récolté des candidatures pour le Conseil de discipline, et M. le Professeur Jean-Pierre Dauwalder présente une possible composition. Un appel est fait à d'autres candidatures de la dernière minute. Aucune candidature n'est présentée. La proposition du Bureau est acceptée avec quelques abstentions, sans oppositions (annexe 1).

### **4. Identité et positionnement de l'Université de Lausanne**

Le Président du CU présente les modalités de gestion de ce point. M. le Recteur Dominique Arlettaz répondra à l'ensemble des questions proposées par le Bureau, dans l'ordre dans lequel elles apparaissent (annexe 2).

M. Stanislas Marquis (FTSR) demande pourquoi on ne va pas discuter du niveau international et européen en ce qui concerne le positionnement de l'Unil. Le Président répond que cette possibilité a été traitée par le Bureau et est partiellement incluse dans le sens des questions formulées. Il invite M. Stanislas Marquis à poser des questions précises sur ce sujet, au cas où elles ne seraient pas traitées directement.

M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que la majorité des éléments sous-jacents les questions se trouvent déjà dans le Plan stratégique qui a exactement comme objectifs de présenter ces thématiques et la position de la Direction à leur sujet.

#### **1. Identité et positionnement que la Direction entend promouvoir et défendre pour l'UNIL, au niveau suisse, romand, local ?**

M. le Recteur Dominique Arlettaz précise que ces aspects sont indiqués clairement dans le paragraphe « Vision » du Plan stratégique, mais en reprend quand même quelques passages.

Le rôle de l'Unil aujourd'hui n'est plus d'être une université généraliste, mais de se concentrer sur « l'Homme et le vivant » dans leur environnement naturel et social, à travers les sciences humaines et sociales, les sciences de la vie et de l'environnement. Ce profil a initialement eu des difficultés à être accepté et reconnu ; en particulier dans le contexte de la mise en oeuvre des collaborations « Triangle Azur ». Au début, on craignait qu'il y ait des pertes de compétences. Actuellement, cette orientation de l'Unil a été acceptée et est jugée positivement, comme l'atteste la création de la Fondation des sciences sociales à Lausanne, reconnue aussi au niveau fédéral. Un deuxième exemple de la reconnaissance du nouveau rôle de l'Unil est constitué par l'adoption du projet concernant le transfert de la géologie entre Neuchâtel et Lausanne, présenté par l'Unil en relation aux fonds « PCI » (Projet de coopération et innovation) et accepté par la CUS. Ces faits montrent que les autorités politiques suisses sont sensibles quant au rôle, aux positions, et aux orientations de l'Unil.

Pour traiter du positionnement et de la taille de l'Unil face aux 11 autres Ecoles universitaires et polytechniques suisses, M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle brièvement les ordres de grandeur qui sont pertinents. Au total, en Suisse il y a presque 110'000 étudiants, une université dite « grande », celle de Zurich avec environ 20'000 étudiants, ensuite avec approximativement 10-11'000 étudiants il y a Bâle, Berne, Genève, Fribourg, Lausanne, et l'ETHZ ; ensuite viennent les autres plus petites comme l'EPFL, l'USI, les universités de St-Gall, Neuchâtel et Lucerne. L'Unil occupe donc une place importante dans le système suisse, et son rôle est reconnu.

Face aux partenaires, l'Unil est perçue comme dynamique. La dernière conférence des recteurs des universités suisses, où ont été abordées les possibilités de collaboration entre universités, l'Unil, a été considérée comme un exemple très positif pour les collaborations établies dans l'arc lémanique et pour sa capacité d'innovation. Les responsables politiques romands sont aussi très satisfaits de cette capacité d'être dynamique. L'Unil est par ailleurs impliquée activement à niveau national dans les organes de la politique universitaire et les représentants de l'Unil assument la présidence de plusieurs de ces organes.

Face aux autres universités, l'Unil se trouve partiellement prise par le système de concurrence qui s'est établi, mais elle promeut aussi la collaboration avec d'autres universités. L'Unil collabore et est intégrée dans la plupart des réseaux universitaires, politiques ou administratifs importants au niveau national ou local.

L'Unil est perçue comme capable de faire des choix importants et difficiles, dans une période où plusieurs instituts ont des difficultés et ont dû supprimer des chaires et des cursus surtout dans les sciences dures. Face à cela, l'Unil a pour le moment une longueur d'avance qu'elle doit s'efforcer de garder.

Face aux HES et HEP, la Direction est ouverte à d'éventuelles collaborations si elles sont pertinentes et si cela apporte une plus-value à l'Unil. Au niveau local, le travail fait est acquis et bien reçu face aux autorités politiques et administratives.

Face au plan international, l'Unil doit être considérée de manière réaliste, car la taille modeste de l'Unil lui empêche de jouer un rôle international fondamental, mais cela ne lui empêche pas d'avoir des ambitions. Concernant la qualité et la réalité de Lausanne, on voit que l'Unil est assez attractive, soit quant au nombre d'étudiants étrangers (surtout au master), soit quant aux professeurs actifs à Lausanne, selon les domaines.

Si on regarde aussi des études comparatives sur les taux de publication, l'Unil est assez compétitive et bien placée.

## **2. Vision 2015 de la CRUS et paysage suisse des Hautes Ecoles : rôle et implication de la Direction et du Conseil de l'Unil**

M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle les traits fondamentaux du système suisse des Hautes Ecoles : il s'agit d'un système largement cantonal, surtout en ce qui concerne les bases législatives et la stratégie; par contre, pour ce qui concerne le financement, la moitié du budget vient de la Confédération. Donc il y a des relations de dépendance multiples. Parmi les organes les plus importants de la politique universitaire, la CUS est composée des Chefs des Départements de la Formation de chaque canton.

C'est un organe politique avec des compétences décisionnelles, qui s'occupe du contrôle de la qualité et de l'accréditation, de la structure des plans d'étude (avec la réforme de Bologne), des accords inter-cantonaux, et du financement de projets de collaboration. La CRUS, par contre, est composée des Directeurs des Hautes Ecoles, et n'a pas autant de pouvoir décisionnel. Elle reçoit des mandats précis d'élaboration, de préparation ou de mise en oeuvre de projets, mais n'a pas des marges de compétence aussi larges.

D'après M. le recteur Dominique Arlettaz, la CRUS travaille bien, dans un bon climat, mais elle n'est pas encore vraiment forte et consolidée. Par exemple, face au fond pour les PCI, très peu de possibilités sont utilisées pour le moment, et il manque le consensus pour des projets concrets.

Avec le projet de la nouvelle Loi sur l'Aide aux Hautes Ecoles (LAHE), la CRUS sera modifiée de manière fondamentale : elle deviendrait un organe très élargi, composé d'une assemblée de 50 personnes (à la place des 12 actuelles), issues des universités, des HES, EPF et HEP. Cette nouvelle composition risquerait de poser des problèmes d'efficacité, malgré l'éventuelle possibilité d'organiser les travaux selon des chambres spécifiques pour les divers types de Hautes Ecoles.

Le plan 2008-2011 de la CRUS fixe des conditions de taille minimale pour la mise en place d'un master : il faut au minimum 20 étudiants inscrits et 3 professeurs fortement impliqués dans chaque master. Si ce document soulève plusieurs critiques et craintes, M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que cette règle a été fixée par les Recteurs des universités afin d'éviter que les politiciens interviennent pour régler ces aspects, sur la base de données frappantes, tels les coûts absolus engendrés par les master. Au contraire, la CRUS a élaboré ces conditions minimales en considérant plutôt des critères financiers que pédagogiques. Dès la création de cette règle, s'est posé le problème de sa concrétisation, car il n'est pas clair comment on calcule le nombre d'étudiants par master, étant donné la présence de cours communs entre divers masters, étudiants en échange, collaborations entre universités.

Si ces conditions de la CRUS visent à régler un aspect de la question des rapports entre taille et offre de master, ils restent d'autres domaines où les disparités sont évidentes, comme par exemple les proportions entre taille de l'université, nombre de bachelor et de master. Dans ces domaines, déjà avant le plan de la CRUS, l'Unil a adopté des critères afin de limiter ce type de disproportions et la trop grande diversification des offres qui risquerait de vider de sens les cursus proposés.

Pour conclure avec cette présentation de la position de la Direction et de l'Unil face à la CRUS et ses projets, M. le Recteur Dominique Arlettaz répète qu'au sein de cette conférence des recteurs, il soutient exactement les positions et les objectifs exposés dans le Plan stratégique, c'est-à-dire une politique d'ouverture, d'institution de service, et une politique qui vise à éviter la sélection des étudiants pour l'accès aux master.

### **3. La mise en oeuvre du « processus de Bologne » rend nécessaire une évaluation critique intra- et interuniversitaire de ses effets et une réflexion sur les réajustements à réaliser : qu'elles sont les intentions de la Direction**

Au moment où la Suisse a procédé à la mise en place de Bologne, M. le Recteur exprime son appréciation sur ce processus, affirmant que le principal intérêt de cette réforme consistait dans le travail de révision et

reconstruction des plans d'étude qu'elle a imposé. Certains, en particulier à Lausanne, se sont mis vraiment à restructurer à fond leurs plans d'études, d'autres ont fait seulement des réadaptations superficielles. Ces derniers se trouvent maintenant, après les premières années avec ce nouveau système, à devoir récupérer le travail qu'ils avaient pensé pouvoir éviter et regrettent le retard acquis. Mais aussi ceux qui avaient déjà procédé à des tentatives de vraie réforme des cursus doivent faire face à des problèmes liés à ces changements, et doivent essayer de les corriger grâce aux expériences de ces premières années. En général Bologne comporte un effet de scolarisation, qui pose des problèmes liés à ce changement de la structure des études, et qui pourrait demander des adaptations des modalités d'évaluation.

Mais les effets de cette réforme posent aussi des problèmes financiers, en particulier en ce qui concerne la mobilité, surtout verticale, où on doit décider comment régler la question des soutiens financiers (les bourses pour la mobilité verticale). La commission des relations internationales et mobilité va s'y pencher.

En ce moment, la CRUS et les associations d'étudiants sont en train de faire passer une grande enquête dans toutes les universités suisses pour évaluer les conséquences de la réforme. Les premiers résultats devraient être présentés au cours de la « journée nationale Bologne », le 4 septembre 2008, et ils serviront ensuite pour modifier et corriger les aspects problématiques mis en évidence.

#### **4. Etat de lieu quant à deux importants « projets de réorganisation » (EBM et théologie) en cours : évolution et rôle du Conseil de l'Unil à ce propos**

a) Concernant le projet « EBM » (Ecole de biologie et médecine), M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que ce point apparaît aussi bien parmi les objectifs du Plan stratégique, que parmi le programme de législation du Conseil d'Etat qui pilote directement ce projet et qui a donné le mandat à un groupe de travail d'étudier la faisabilité et les possibilités de réunir la biologie et la médecine à Lausanne, afin de placer la faculté et le CHUV sous une gouvernance commune. Le groupe de travail avait commencé ses travaux au printemps 2006 et a rendu un rapport préliminaire qui a été adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2007 et qui a été discuté à l'époque par le Conseil de l'Unil. Suite à cette consultation qui a touché aussi le CHUV, le groupe de travail a revu certains points et a fait un deuxième rapport, déposé le 18 décembre 2007 au Conseil d'Etat. Actuellement, ce rapport est strictement confidentiel, mais M. le Recteur Dominique Arlettaz affirme que les premières réactions du Conseil d'Etat ont été positives, le projet répond à leurs intentions, mais de toute manière c'est une question qui va comporter des démarches complexes, comportant des modifications de loi, concernant la loi sur l'université et celle sur le CHUV. C'est sur ces aspects, sur les bases légales qu'il faudrait modifier, que va se pencher le groupe de travail dans les prochains temps. Seulement après ces compléments d'informations, le Conseil d'Etat s'exprimera sur le projet, qui pourra alors être rendu public sous une forme à déterminer. M. le Recteur Dominique Arlettaz souhaite qu'à ce stade, il puisse avoir l'occasion de revenir sur le sujet au Conseil de l'Unil.

Pour le moment, et pour répondre à la question posée par le Conseil, M. le Recteur Dominique Arlettaz présente la position de la Direction sur ce thème. Il évoque quelques aspects de la situation actuelle de la faculté de biologie et médecine et des problèmes qui pose la complexité de son organisation. En particulier en ce qui concerne les procédures de



décision pour les thèmes communs (nomination des professeurs, planification des postes). On constate plusieurs problèmes liés à la multitude d'instances qui doivent se prononcer, et aux différences entre leurs propres objectifs (priorité autour des soins pour le CHUV, autour d'aspects didactiques ou de recherche pour l'Unil).

Pour ce projet de réorganisation, le groupe de travail bénéficie de quelques exemples d'autres instituts analogues et d'autres accords de partenariat ou de fusion entre facultés et hôpitaux. Le but est de parvenir à un résultat pareil à celui atteint, par exemple, à Amsterdam : intégrer à tous les niveaux les missions et les exigences quant aux soins, à la formation, la pédagogie et la recherche.

À propos de cet objectif d'intégration, M. le Recteur Dominique Arlettaz précise que dans le cas de Lausanne, c'est sûr que cette institution commune fera partie de l'université. Académiquement, elle sera sous la responsabilité de l'Unil, tandis que pour les soins, la responsabilité sera du côté du CHUV. Cette position est soutenue par tous les acteurs du groupe de travail et par le Conseil d'Etat. M. le Recteur Dominique Arlettaz conclue ce point en affirmant que pour l'Unil, dans son ensemble, ceci ne changera pas grande chose, tandis qu'évidemment la faculté de biologie et de médecine sera fortement touchée.

- b) En ce qui concerne le domaine de la théologie, M. le Recteur Dominique Arlettaz commence en résumant les origines des projets de collaboration qui résultent de la mise en place de Bologne et de la prise de conscience des facultés de théologie, relevant qu'aucune d'entre elles (ni à Lausanne, ni à Genève, ni à Neuchâtel) n'aurait pu mettre en place des cursus complets de manière indépendante. Il était donc nécessaire de collaborer, et elles se sont fédérées, il y a 3 ans et demi, afin de gérer en commun les enseignements. Actuellement, ces facultés sont soumises à des menaces telles que : le petit nombre d'étudiants, les avis des politiciens et les règles financières. Face à cela, M. le Recteur Dominique Arlettaz, comme les recteurs des 2 autres universités concernées, défend la valeur et le potentiel de ces facultés, et exprime le regret qu'elles ne soient pas plus positionnées et reconnues au niveau international. Pour réagir à cette situation, le 31 août 2007 les recteurs ont donné mandat aux doyens des facultés de théologie d'élaborer des propositions pour renforcer leur collaboration dans la perspective de créer une structure unique, organisée sur 2 ou 3 sites, incluant la théologie et les sciences des religions. Le groupe mandaté de se pencher sur ces éléments avance avec ses travaux. Pour la Direction de l'Unil, c'est Mme la Vice-rectrice Danielle Chaperon qui s'en occupe de près. Récemment, on assiste à des débats aussi bien à l'intérieur des universités, qu'entre elles, et à l'extérieur. Ces débats concernent principalement le rôle et les orientations de la théologie et des sciences des religions, et sur leur place respective dans les universités. La Direction de l'Unil ne s'exprime pas pour le moment, d'autant que dans le Canton Vaud la compétence pour changer la structure de la faculté de théologie est du Conseil de l'Unil, qui sera donc directement consulté sur le projet développé.

## **5. Qualifications et rémunérations des collaborateurs de l'UNIL**

Au sujet des conditions de travail des collaborateurs de l'Unil, M. le Recteur Dominique Arlettaz précise qu'en ce qui concerne les cahiers de charge, la compétence est de l'Unil qui vient d'introduire, par exemple, des nouvelles conditions plus flexibles pour les professeurs. Par contre, en ce qui concerne des conditions salariales, les barèmes sont fixés par le Conseil d'Etat,

l'université a seulement la compétence de fixer le salaire initial au sein de ce barème. Face aux conditions pour les collaborateurs, la Direction a indiqué dans le Plan stratégique qu'elle entend se concentrer sur la relève et les jeunes chercheurs. À ce propos, il y a déjà eu une décision de la Direction quant aux maîtres-assistants et MER, pour améliorer leurs conditions. Le deuxième aspect que la Direction entend traiter est celui des conditions des assistants et des doctorants. Quant aux assistants le problème principal indiqué par M. le Recteur Dominique Arlettaz était celui des taux d'activité, et pour y faire face l'Unil a alloué, de manière structurelle, fr. 600'000.- aux facultés pour améliorer ces conditions. Concernant les doctorants, c'est surtout de ceux liés à des fonds de tiers que s'occupe actuellement la Direction, et un projet est en train d'élaboration. Pour le moment, la Direction n'a pas d'autres projets en cours ou prévus dans ces domaines.

Après avoir remercié M. le Recteur Dominique Arlettaz pour ses réponses et ses explications sur ces points, le Président du CU, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, invite les membres du CU à poser des questions ou faire des remarques sur ces éléments.

Le Professeur Jérôme Goudet (FBM) pose la question suivante : Le projet « EBM » suscite plusieurs préoccupations surtout du côté de la biologie qui se trouve parfois, voire même souvent, assez éloignée des domaines médicaux, et craint pour son avenir au sein de cette institution commune. Par ailleurs, jusqu'ici les liens avec le Canton passaient par le Département de la formation et de la jeunesse, tandis qu'à l'avenir se profilent des liens avec le Département de la santé : qu'en sera-t-il de ces liens et quels sont les horizons temporels envisagés ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz répète que la partie académique et les étudiants resteront sous l'université de Lausanne, ce qui signifie que les décisions concernant les plans d'étude, les nominations, et les finances relèveront encore de la compétence de l'Unil, ce qui implique qu'elle décidera et allouera les budgets pour ces domaines. Face à la crainte que la partie des soins attire le centre de gravité et le centre décisionnel de la nouvelle institution, M. le Recteur Dominique Arlettaz évoque des exemples d'autres organismes pareils, qui montrent que ceci n'est pas le cas. Par ailleurs, des scénarios analogues ont déjà été discutés lors de la mise en place des facultés de biologie et de médecine, et aujourd'hui on peut tirer un bilan des avantages et désavantages que la solution retenue a comporté. Pour ce qui concerne les liens avec les Départements, l'avis de la Direction est que la situation ne devrait pas changer pour autant que la qualité continue à être garantie. Face au calendrier, ce qui est proposé par l'Unil comme calendrier probable prévoit que si le Conseil d'Etat se prononce encore avant l'été, considérant le temps nécessaire pour des modifications de loi, l'horizon temporel devrait être 2011, pour pouvoir démarrer la réalisation du projet. Mais l'objectif, dans la mesure du possible légal, est de commencer déjà avant à travailler dans une telle optique. Il pourrait donc y avoir une période transitoire entre 2009 et 2011, avant d'arriver à la mise en place définitive.

M. Benoît Gaillard (Lettres) : se félicite des développements ultérieurs présentés par le Recteur par rapport à ceux déjà inclus dans le Plan stratégique. Face aux remarques exposées au sujet de la CRUS, M. Benoît Gaillard a été percuté par l'affirmation qu'elle ne dispose pas de beaucoup de compétences, car les documents et les projets de la CRUS, même dans les cas où ils ne sont pas contraignants, ont une grande influence sur l'ensemble des universités suisses, et on voit que cet organe est donc efficace.

Par ailleurs, en reprenant le Plan du Paysage Suisse 2007-2015, on constate une sorte d'ambiguïté entre le fait que ce document affirme qu'au niveau du bachelor les universités sont en concurrence, et qu'au niveau du master elles collaborent, tandis que dans la réalité, selon M. B. Gaillard et selon quelques remarques de l'ancien Secrétaire fédéral de l'Education et la Recherche (M. Kleiber), c'est plutôt le contraire qui se vérifie. Il souhaite donc avoir des clarifications de la part de la Direction sur ses intentions de collaboration ou bien de concurrence face aux autres universités. Et, dernière question, quelle est la position de la Direction et de la CRUS dans le cadre de ces relations de concurrence/collaboration face au thème du plurilinguisme suisse ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz précise la question des compétences de la CRUS en clarifiant qu'elle n'a pas de compétences décisionnelles définitives, qui elles sont plutôt du ressort de la CUS (organe politique et décisionnel). La CRUS exprime des projets et des propositions, qui ne sont pas strictement contraignantes, jusqu'à ce que, éventuellement, n'intervienne la CUS. Au sein de la CRUS, au contraire, on insiste souvent sur l'autonomie des universités. Concernant les masters, la collaboration pour les notions spécifiques, afin d'offrir des formations de qualité et d'éviter des doublons, est fondamentale, même si en théorie chaque institut pourrait décider de manière autonome son offre de formation. Par manque de temps, la question de la langue n'est pas traitée.

Le Professeur Winship Herr (FBM) se dit déçu d'avoir entendu que la Direction ne s'intéresse pas beaucoup aux barèmes des salaires, car malgré l'évidente difficulté de demander des hausses de ces barèmes face au Canton, ceci serait tout de même le rôle de la Direction, car en FBM surtout ils constatent le départ de certains collaborateurs attirés par les meilleurs salaires proposés par l'EPFL. Concernant les arguments à mettre en avant pour demander des éventuelles hausses salariales, le Professeur Winship Herr demande qu'elles sont les connaissances statistiques à propos des proportions entre ce qu'apporte l'Unil, ses coûts et l'argent total qu'elle redistribue dans le Canton.

M. le Recteur Dominique Arlettaz précise qu'il ne s'agit pas de manque d'intérêt de la Direction au sujet des barèmes salariaux, mais plutôt de manque de compétence décisionnelle en ce domaine. Concernant les rapports entre ce que coûte l'Unil et ce qu'elle apporte, la différence calculée est de 128 millions entre ce qu'elle coûte en total au Canton et ce qu'elle y dépense par année, mais il s'agit là de données complexes à analyser. Il y a un rapport précis à ce sujet qui vient d'être présenté au Conseil d'Etat.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche (SSP) demande s'il y a déjà des scénarios, des visions, des options en discussion pour l'après 2015. En effet, la Direction a présenté une série de projets et de plans prévus jusqu'à cette date, mais rien n'a été dit sur la suite. Le Professeur Jean-Philippe Leresche s'interroge en particulier sur les éventuels problèmes qui pourraient surgir dans l'avenir de l'Unil et sur leurs conséquences : que pourraient-ils être ces problèmes, et comment y faire face, par quels instruments ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que l'une des tâches de la Direction est aussi celle de gérer et non pas seulement de prévoir et de planifier, donc il insiste sur l'importance de se concentrer sur le présent. La Direction a déjà quelques idées sur l'après 2015, mais beaucoup dépendra en particulier de l'avancement de la future loi LAHE qui remettra en question le financement des Hautes Ecoles, et par là plusieurs autres aspects.

Par ailleurs, le défi est l'élément fondamental de ce qui se passera dans l'après 2015, et implique sûrement les rapports de collaboration entre l'Unil, le CHUV et l'EPFL. Actuellement, au niveau Suisse, dans plusieurs domaines, l'Unil est assez bien positionnée, mais la crainte est de perdre la relative et faible marge d'avance qu'elle a maintenant. Il faudra accomplir les tâches affichées et le rôle mandaté par la Confédération, donc mettre en place des recherches de niveau international. En concret, le vrai souci, selon la Direction, est celui des modalités à retenir pour choisir les bonnes personnes, les professeurs, les autorités actuelles afin de pouvoir arriver à atteindre ces objectifs.

Le Président Jean-Pierre Dauwalder : invite ceux qui n'ont pas pu intervenir à formuler leurs questions au Bureau qui les discutera avec la Direction, et rappelle que, lors d'une prochaine séance, on pourra en reparler.

## 5. Interpellations

- **Réponse de la Direction à l'interpellation de M. Romain Felli** (annexe 3).

Lors de la séance du Conseil du 15 novembre 2007, M. Romain Felli avait présenté une interpellation sur le maintien des 60 mois d'engagement des assistants et maîtres-assistants. Suite à son approbation par le Conseil, l'interpellation a été adressée à la Direction afin qu'elle y réponde devant le Conseil.

La Direction expose donc sa réponse à ce sujet. Cette réponse est mise en annexe. M. le Recteur Dominique Arlettaz lit la réponse.

M. Romain Felli (SSP) : se dit satisfait sur les deux premiers points de la réponse, mais pas du troisième, et souhaite que lors d'une prochaine séance, le Conseil puisse en discuter de manière plus approfondie.

Entre-temps, deux interpellations ont été adressées au Président du Conseil de l'Unil. L'une provenant du Professeur Eric Keller (Lettres) au sujet du calendrier académique et l'autre de M. Benoît Gaillard (Lettres) au sujet des problèmes d'immatriculation pour les étudiants étrangers devant obtenir un visa.

- **Calendrier académique** (annexe 4).

Le Président du CU, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, donne la parole au Professeur Eric Keller pour exposer son interpellation, et rappelle que la tâche du Conseil est de juger s'il y a lieu d'envoyer l'interpellation à la Direction pour qu'elle donne une réponse écrite lors de la prochaine séance.

Le Professeur Eric Keller expose brièvement le contexte de son interpellation, déterminée par la mise en place du nouveau calendrier. Il rappelle qu'à l'étranger il existe d'autres solutions plus satisfaisantes, à son avis, face aux exigences des chercheurs et des étudiants. Il lit son interpellation

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que ce thème a déjà été travaillé, et la recherche de concertation a déjà eu lieu. Il rappelle les décisions de la CRUS, et que le travail fait entre Direction et les Doyens a déjà été très approfondi et a abouti à cette proposition. La Direction a donc introduit la solution proposée et soutenue par les Doyens et n'entend pas la retravailler.

L'interpellation obtient le soutien de 2 personnes, et est refusée par 12 voix. Elle ne sera donc pas adressée à la Direction.

- **Difficultés d'immatriculation** (annexe 5).

M. Benoît Gaillard expose son interpellation. Le thème est celui des étudiants étrangers, doctorants compris, qui sont presque nécessaires et recherchés par les universités, pour l'aspect de la considération internationale, les rapports de qualité et pour recevoir les subventions fédérales. Si l'Unil a un assez bon succès, tel qu'il a été dit, cela se passe plutôt dans la théorie que dans la pratique. En effet, lors des démarches réelles pour la mobilité ou l'immatriculation des étrangers qui proviennent de pays non européens, il y a des problèmes de délais. Il lit son interpellation et en particulier les suggestions et les questions incluses dans son texte tout en rappelant que comme il ne s'estime pas directement compétent pour y répondre, il souhaite lancer des suggestions et quelques pistes de réflexions.

M. le Recteur Dominique Arlettaz reconnaît la réalité de ces problèmes, mais affirme que dans les brefs délais à disposition pour y répondre, la Direction n'a pas eu la possibilité de réfléchir à des propositions pour y faire face.

Le Professeur Winship Herr (FBM) soutient l'interpellation et rappelle l'importance d'élargir le thème aussi à la question du logement.

M. Bruno Dupasquier (Droit) souligne les problèmes qui se posent avec les échanges d'étudiants dans le cadre d'accords bilatéraux non équilibrés. En concret, il y a plusieurs étudiants de Norvège ou Suède qui viennent, dans certaines facultés, sans que le même nombre d'étudiants de Lausanne partent dans ces mêmes universités. Ces accords bilatéraux non équilibrés sont remis en discussion. M. Bruno Dupasquier demande si la Direction a une politique à ce sujet, et il souhaite que ces possibilités d'échanges restent garanties.

M. Frédéric Tétaz (Lettres) demande s'il serait possible, au moment de la réponse de la Direction, d'y intégrer les données sur les taux d'étudiants étrangers en master et leur provenance, avec des rapports comparatifs face aux autres universités suisses et si possible européennes.

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond qu'il y a des données officielles à ce sujet et qu'elles seront présentées prochainement.

M. le Président Jean-Pierre Dauwalder soumet l'interpellation au Conseil, qui l'approuve avec 2 abstentions.

M. Bruno Dupasquier demande si sa question sera intégrée.

M. le Recteur Dominique Arlettaz juge la question comme non directement pertinente, et donc souhaite qu'elle ne soit pas intégrée à l'interpellation de M. Benoît Gaillard. M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle aussi, à ce sujet, que la Commission de la Direction pour les relations internationales et la mobilité est en train de travailler sur ce thème, et élaborera des propositions.

**6. Divers et questions**

- Projet de calendrier 2008-2009 (annexe 6.)

M. le Président Jean-Pierre Dauwalder expose la proposition du calendrier 2008-2009 qui a le soutien préalable de la Direction. Aucune remarque n'est faite, donc ce calendrier est accepté.

Il n'y a pas d'autres points présentés.

La séance est levée à 18h.45.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Elena Nuzzo

Lausanne, le 10 mars 2008

**ANNEXE 1.**

**MEMBRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

**PRESIDENT :**

Me **LAFFELY Etienne**

**MEMBRES :**

**Représentants du Corps professoral :**

M. le Professeur **GRISEL Etienne** (DSC) – Centre de droit public)

M. le Professeur **GOUDET Jérôme** (FBM) – Dpt d'écologie et d'évolution)

**Représentant du Corps intermédiaire :**

Mme **LJUBIBRATIC Sarah** (FTSR) – Histoire et sciences des religions)

M. **LANDROVE Juan Carlos** (HEC)

**Représentant du Corps des étudiants :**

Mme **NUZZO Elena** (SSP)

M. **KEMLIN Alexandre** (HEC)

**Annexe 2.****Questions du Bureau du Conseil à la Direction de l'Université :**

Le paysage universitaire suisse est en train de subir des changements importants. En tant que partie de ce paysage et parfois co-acteurs du changement les membres du Conseil ont besoin d'une vision partagée, claire et motivante.

1. Quels sont l'identité et le positionnement (missions prioritaires, leadership revendiquée, domaines de collaboration ou de compétition) que la Direction actuelle entend promouvoir et défendre pour l'UNIL ?
  - au niveau suisse (p.ex. universités /EPF/ HES et HEP)
  - au niveau romand (p.ex. profil et identité de l'UNIL)
  - au niveau local (p.ex. complémentarité, collaborations, projets communs)
2. La CRUS se profile comme endroit où la politique universitaire est négociée. En 2004 la CRUS a formulé une « vision 2015 » pour le futur paysage universitaire suisse. La Direction est le seul organe de l'UNIL qui participe à ces réflexions. Cette « vision 2015 » est-elle toujours valable ? Quelles en sont les évolutions en cours ou probables ? Comment la Direction actuelle entend-elle impliquer et informer le Conseil ? Quels sont les objectifs que la Direction veut atteindre ou refuser/modifier d'ici la fin de son mandat ?
3. Le « processus de Bologne » joue un rôle central dans la mise en place du nouveau paysage universitaire par la structure et le rythme qu'il impose. Il semble nécessaire de faire une évaluation critique intra- et interuniversitaire des conséquences des changements introduits et d'identifier des réajustements nécessaires. Qu'entend entreprendre la Direction actuelle et dans quels délais ?
4. Actuellement au moins deux « projets de réorganisation » (EBM et théologie) ayant des conséquences importantes sur l'identité et le profil de l'UNIL sont en cours. Quels sont les objectifs que la Direction actuelle poursuit et défend dans ces négociations ? Quelle est l'évolution de ces projets ? Comment le Conseil peut-il désormais être tenu informé, participer, et prendre position dans de tels projets ?
5. Partie intégrante des conditions cadres nécessaires à une meilleure collaboration ou compétition accrue dans ce nouveau paysage universitaire sont les qualifications et rémunérations des collaborateurs de l'UNIL. Comment la Direction veut-elle obtenir de meilleures conditions pour ses collaborateurs de la part de l'Etat de Vaud ? Dans quels délais ? Par quels moyens ?



**Annexe 3.****Réponse de la Direction de l'UNIL à l'interpellation Romain Felli intitulée "Maintien des 60 mois d'engagement"**

Lors de sa séance du 15 novembre 2007, le Conseil de l'Université a transmis à la Direction une interpellation déposée par M. Romain Felli mettant en cause une décision de la Direction concernant la durée des contrats d'assistants en mettant en exergue les deux problèmes suivants:

- la suppression d'un mois d'engagement,
- l'aspect unilatéral et paternaliste de cette décision.

**L'interpellation** pose trois questions à la Direction:

- 1) *La Direction conçoit-elle que sa décision ne va pas dans le sens de la professionnalisation voulue par le règlement des assistants?*
- 2) *Compte-t-elle maintenir cette mesure, ou revenir aux 60 mois réglementaires d'engagement?*
- 3) *Compte-t-elle maintenir sa politique unilatérale en matière de gestion des ressources humaines? Si oui, cette politique lui semble-t-elle de nature à améliorer les relations de travail au sein de l'UNIL?*

**Explication:**

Avant de répondre à ces trois questions, la Direction souhaite informer précisément le Conseil de l'Université sur la décision prise par la Direction.

La modification du calendrier académique qui a été mise en vigueur en 2007 a été décidée par la CRUS qui a précisé que les périodes administratives devraient être dorénavant :

- du 1<sup>er</sup> août au 31 janvier pour le semestre d'automne,
- du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet pour le semestre de printemps.

La Direction de l'UNIL a par conséquent décidé d'appliquer cette décision selon le principe suivant: les nouveaux contrats du personnel enseignant sont en principe établis avec une échéance au 31 juillet, les contrats en cours n'étant pas modifiés. Cette disposition concerne tous les nouveaux contrats et les renouvellements des contrats du corps professoral et du corps intermédiaire. En revanche, pour les contrats de professeurs assistants, de maîtres assistants et d'assistants, qui peuvent faire l'objet d'un nombre limité de renouvellement, il a été décidé que cette mesure ne se ferait pas au détriment de la durée légale maximale de l'engagement. Ainsi, si le dernier renouvellement du contrat arrive à échéance à fin juillet alors que la durée maximale de l'engagement n'est pas atteinte, la Direction garantit l'octroi d'un contrat permettant d'atteindre ce maximum, sur demande du collaborateur concerné.

Par exemple, un maître assistant est légalement au bénéfice d'un contrat de 24 mois, avec possibilité d'un renouvellement de 24 mois. Si après un premier mandat de 24 mois un renouvellement est demandé par la faculté et accepté par la Direction pour une durée de 23 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 juillet 2009, le maître assistant obtiendra à sa demande une prolongation d'un mois, soit pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2009. De même, un assistant est engagé pour une durée de 12 mois, avec possibilité de deux renouvellements de 24 mois, soit un maximum de 60 mois. Si après un premier mandat de 12 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2007, l'assistant obtient un renouvellement pour 23 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 juillet 2009, et si un deuxième renouvellement de mandat est demandé et accordé pour une période de 24 mois du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2011, l'assistant pourra obtenir à sa demande une prolongation d'un mois du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2011.

Cette décision mérite les commentaires suivants.

1. Cette mesure permet d'adapter, après une période transitoire de quelques années, les échéances des contrats du corps enseignant de l'UNIL aux délais imposés dans toutes les hautes écoles suisses. En particulier, elle donne un signal fort aux responsables des instituts et des facultés pour que les nouveaux contrats des enseignants débutent dorénavant au 1<sup>er</sup> août.
2. L'objectif de cette mesure est d'avoir l'échéance de la très grande majorité des contrats d'enseignants à la même date, ce qui simplifiera le travail des décanats des facultés, responsables de transmettre les demandes d'élaboration et de renouvellement des contrats, et celui du Service RH de l'UNIL.
3. Cette mesure garantit le respect de la durée légale maximale des contrats, selon les principes expliqués ci-dessus. A cet égard, il faut préciser qu'à relativement court terme, tous les nouveaux engagements seront effectués au 1<sup>er</sup> août dans toutes les hautes écoles suisses. Par conséquent, une partie importante des titulaires d'un contrat précaire à l'UNIL qui obtiendront un poste dans une autre haute école, commenceront leur activité au début août et n'auront donc pas besoin de demander une prolongation d'un mois à l'UNIL.
4. Cette décision n'a aucun objectif de diminution des coûts pour l'UNIL. Au contraire, la juxtaposition de contrats en cours se terminant à fin août et de contrats nouveaux débutant au 1<sup>er</sup> août implique un coût important pour les budgets des facultés. Des réallocations budgétaires seront effectuées dès 2008 à cet effet.
5. La décision de la Direction est donc une décision à caractère technique, sans péjoration des conditions de travail des collaborateurs, qui a été prise dans le cadre de l'art. 49 de la LUL qui donne un pouvoir de dérogation à la Direction en matière de durée des engagements.

**Conclusion:**

La Direction répond volontiers aux trois questions posées par l'interpellation du Conseil de l'Université.

**Question 1:** *La Direction conçoit-elle que sa décision ne va pas dans le sens de la professionnalisation voulue par le règlement des assistants?*

La Direction confirme sans équivoque que son objectif est que les postes d'assistant doivent être réservés aux personnes qui préparent une thèse de doctorat, conformément à l'esprit du Règlement des assistants. Le Plan stratégique de l'Université donne une place prépondérante à la formation doctorale, à l'amélioration des conditions de travail des jeunes chercheurs et à l'encouragement de la recherche. Au début de l'année 2007, seuls 70% des personnes rétribuées en qualité d'assistant ou de doctorant FNS étaient inscrites en thèse et seuls 53% des doctorants inscrits bénéficiaient d'un poste rétribué par l'UNIL. Ces proportions doivent être nettement augmentées dans les années futures pour atteindre les objectifs fixés.

A cet égard, la Direction tient à confirmer son engagement en rappelant qu'elle a décidé d'allouer un montant structurel de 600'000.- CHF en 2008 au budget des assistants, répartis entre les 7 facultés. Elle a l'intention de poursuivre cet effort au cours des prochaines années.

**Question 2:** *Compte-t-elle maintenir cette mesure, ou revenir aux 60 mois réglementaires d'engagement?*

La décision prise par la Direction n'empêchera pas les assistants d'obtenir 60 mois d'engagement, aux conditions expliquées ci-dessus. Ce point a été confirmé à ACIDUL par courrier du 20 novembre 2007.

**Question 3:** *Compte-t-elle maintenir sa politique unilatérale en matière de gestion des ressources humaines? Si oui, cette politique lui semble-t-elle de nature à améliorer les relations de travail au sein de l'UNIL?*

La Direction souhaite conduire une politique conforme aux objectifs fixés par le plan stratégique de l'UNIL que le Conseil de l'Université a approuvé à l'unanimité. Elle répète que l'amélioration de l'encadrement et des conditions de travail des jeunes chercheurs fait partie de ses priorités. Elle rappelle qu'elle privilégie la concertation, en l'occurrence avec les représentants du corps intermédiaire puisque la Direction a constitué une délégation qui rencontre régulièrement le comité d'ACIDUL.

Lausanne, le 28 février 2008

LA DIRECTION DE L'UNIVERSITE

**Annexe 4.****Le calendrier académique**

L'aménagement du calendrier universitaire représente un défi considérable qui doit satisfaire à divers impératifs extra- et intra-universitaires et qui doit accommoder différents objectifs reliés à la didactique, l'organisation administrative et la recherche. Nous invitons la Direction à constituer une commission pour notamment examiner le placement des examens dans l'année. Nous invitons en particulier l'examen des différences entre les facultés, les besoins de réserver des périodes étendues pour la recherche, ainsi que les solutions adoptées par d'autres établissements universitaires suisses.

**Annexe 5.**

Benoît Gaillard – Conseil de l'UNIL

**EtudiantEs étrangers/ères, quels problèmes, quelles solutions ?**

Le Conseil fédéral attache une grande importance à la présence d'étudiantEs étrangers/ères dans les hautes écoles suisses. Comme il l'a exposé dans ses derniers messages relatifs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation, il considère la proportion d'étudiantEs étrangers/ères comme un indice général de la qualité et de la compétitivité des hautes écoles suisses. Leur proportion accroît la visibilité de la Suisse comme pays scientifique de premier ordre.

La présence d'étudiantEs étrangers/ères est donc importante pour l'Université de Lausanne. Ceux/elles-ci augmentent sa visibilité, sa notoriété ainsi que son financement. C'est pourquoi l'Université encourage leur venue par divers moyens.

Dans les faits, la situation est nettement moins rose. Certaines pratiques sont de nature à décourager plus d'une étudiant étranger/ère souhaitant commencer ou poursuivre des études à Lausanne. En effet, avant d'être inscrite à l'UNIL, l'étudiante étranger/ère doit entreprendre les démarches suivantes :

- Envoi du dossier d'inscription au service des immatriculations et inscriptions, ceci avant fin avril pour une inscription au semestre d'hiver.
- Étude et vérification du dossier par le service des immatriculations et inscriptions. Dans les faits, le service traite le dossier, le fait suivre à la faculté concernée qui regarde si les exigences imposées sont obtenues par le/la candidate et le renvoie aux services des immatriculations et inscriptions.
- Réception par le/la candidate acceptée d'une attestation d'admission à l'immatriculation ou pré-immatriculation. Selon sa nationalité, le/la candidate étranger/ère doit obtenir un visa pour études avant de venir en Suisse. Il/elle ne peut l'obtenir qu'en possession de cette attestation d'admission.

Sur le papier le processus paraît simple. Cependant se pose très souvent des problèmes de délai. En effet, pour une demande déposée fin avril, de nombreux/ses étudiantEs étrangers/ères reçoivent leur pré-immatriculation entre juillet et août. Sachant que dans certains pays il faut deux à trois mois pour obtenir un visa, la situation devient rapidement problématique. En effet, si une étudiante ne parvient pas à confirmer son inscription au plus tard lors de la reprise des cours, il ne pourra être inscrit pour le semestre, et bien souvent pour l'année académique. Ces tracasseries administratives donnent lieu régulièrement à des situations pénibles, notamment d'étudiantEs présentes sur le campus quelques semaines après le début des cours, mais ne pouvant débiter leur cursus faute des autorisations nécessaires et étant donc contraintes de rentrer chez eux/elles.

Il y a donc une totale contradiction entre la volonté exprimée des instances politiques et donc entre autres de l'Université et la pratique administrative courante en ce qui concerne les étudiantEs étrangers/ères. Il est donc extrêmement urgent que la situation change.

Quelques propositions peuvent être formulées :

- un assouplissement des procédures pour les étudiantEs étrangers/ères au niveau de l'ODM, du SPOP, et en général des administrations hors de l'UNIL.
- un traitement particulier, à l'interne, des dossiers d'étudiantEs nécessitant un visa pour étudier en Suisse et entre autres un assouplissement des délais de confirmation d'inscription.

- plus concrètement, l'instauration d'un double délai pour l'inscription à l'UNIL, qui consisterait à garantir, si la demande d'immatriculation est déposée avant une certaine date (antérieure à celle de la fin du délai normal), qu'elle soit traitée avant une autre date fixée à l'avance et permettant de soumettre la demande de visa dans les temps.

Je pose donc les questions suivantes à la Direction de l'Université :

- des démarches sont-elles en cours, au niveau cantonal ou fédéral, visant à ce que les hautes écoles fassent entendre leurs vues de manière groupée à propos des problèmes évoqués ci-dessus ?
- de manière générale, existe-t-il des projets de modification du fonctionnement du Service des immatriculations de l'UNIL ?
- plus particulièrement, des adaptations liées aux remarques ci-dessus sont elles concevables, et si oui lesquelles ?

**Annexe 6.****Séances du Conseil de l'UNIL  
proposition de calendrier 2008-2009**

<u>ANNEE</u>	<u>MOIS</u>	<u>DATE</u>	<u>JOUR</u>	<u>HEURE</u>	<u>Objet principal de l'OJ</u>
2008					
	Septembre	25	jeudi	16h15	Séance de la rentrée
	Novembre	20	jeudi	16h15	Soirée du Conseil
2009					
	Février	26	jeudi	16h15	Débat
	Mars	26	jeudi	16h15	Débat
	Avril	30	jeudi	16h15	Comptes 2008 Rapport de gestion 2008
	Mai	28	jeudi	16h15	Budget 2010